

Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 1er juin 2022

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL a présidé, ce mercredi 1er juin 2022, le Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a exprimé sa peine, suite aux décès tragiques de onze (11) nouveaux nés, le mercredi 25 mai 2022, à l'hôpital Mame Abdou Aziz SY de Tivaouane et réitère la profonde compassion de la Nation, en présentant ses condoléances les plus attristées au Khalife général des Tidianes, aux parents et familles des regrettés victimes.

Le Président de la République rappelle au Conseil, avoir décrété, à compter du jeudi 26 mai 2022, un deuil national de trois (03) jours et ordonné la mise des drapeaux en berne sur l'étendue du territoire national.

Le Chef de l'Etat indique avoir également ordonné, outre les investigations en cours de la Justice, une mission d'enquête et d'audit (constructions, équipements, sécurité sous tous ses aspects, processus et ressources humaines etc.) des services de néonatalogie et des établissements publics de santé, travail qui est actuellement conduit, sur le terrain, par l'Inspection générale d'Etat.

Le Président de la République attache du prix à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire, dans les meilleurs délais, afin de situer toutes les responsabilités.

Le Chef de l'Etat informe, par ailleurs, le Conseil, qu'il lancera, dès la fin du mois de juin 2022, l'édification d'un nouvel hôpital de niveau 3 à Tivaouane, ainsi que sa décision d'accélérer le processus de reconstruction de l'hôpital Aristide Le Dantec, sur son site actuel, à partir du mois de septembre 2022.

Le Président de la République souligne que les accidents, incidents et dysfonctionnements récurrents constatés dans les cliniques privées et établissements de santé, révèlent, malgré les investissements importants réalisés par l'Etat, l'urgence de moderniser nos hôpitaux et de transformer la gestion de notre système de santé.

Le Chef de l'Etat demande, au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, en attendant la disponibilité prochaine de tous les rapports d'enquête et de missions d'audit, de faire le point, en Conseil des Ministres, sur la situation exhaustive des services de santé et l'évaluation primaire de la gestion des établissements publics de santé.

Le Président de la République invite, aussi, le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, à préfigurer, d'ici fin juin 2022, les bases stratégiques d'une réforme hospitalière intégrale et de grande envergure, en veillant notamment à : (1) l'optimisation et la complémentarité de la carte sanitaire

(évoluer vers des pôles d'excellence hospitaliers spécialisés) ; (2) l'évaluation et la professionnalisation des personnels de santé ; (3) la fonctionnalité des constructions et équipements requis, au renforcement et à la maintenance du plateau médical ; (4) la mise à niveau des services d'accueil et d'urgence ; (5) l'efficacité du modèle économique des hôpitaux prenant en compte la dette et la facturation maîtrisée des prestations ; (6) la bonne gouvernance et aux performances des structures.

Le Chef de l'Etat invite, en outre, le Ministre de la Santé et de l'Action sociale, à engager, sans délai, la généralisation des processus de management qualité, dans toutes les structures sanitaires du pays, en vue d'améliorer l'accueil des patients, les offres de soins et la gouvernance sanitaire.

Le Président de la République réitère, au Gouvernement, la priorité qu'il accorde, d'une part, à la prévention médicale et, d'autre part, à la qualité de la formation et au recrutement de personnels de santé professionnels, disponibles, efficaces et dévoués, au service des patients et des performances du système de santé.

Dans la même lancée, le Chef de l'Etat demande, au Ministre de l'Enseignement supérieur de coordonner, avec toutes les parties prenantes, un audit général des écoles de formation (publiques et privées) dans le secteur de la santé.

Le Président de la République informe, qu'il mettra en place, à la Présidence de la République, un comité stratégique de suivi des réformes et des processus de transformation du système de santé.

Le Chef de l'Etat se félicite, enfin, de la mise en service, à Dakar, le 30 mai 2022, du navire hôpital "Global Mercy" en présence du Président de l'Union des Comores, Son Excellence AZALI Assoumani ,et du Président de la République de Guinée Bissau, Son Excellence Umaro Sissoco Embaló, et de plusieurs ministres de la santé du Continent.

Le Président de la République exprime sa gratitude à l'ONG Mercy Ships et à ses dirigeants et indique que l'inauguration, à Dakar, du plus grand navire hôpital civil du monde, conforte, notre stratégie pour faire du Sénégal, un Hub médical de référence internationale.

Abordant la stabilité sociale et les performances du système éducatif, le Chef de l'Etat rappelle que des efforts sans précédent ont été faits, en vue d'améliorer de façon exceptionnelle, les rémunérations et les conditions des personnels de l'éducation, dans une dynamique de consolidation d'une Ecole d'excellence, partout au Sénégal.

Le Chef de l'Etat demande, à cet égard, au Gouvernement, de veiller au renforcement durable d'un dialogue permanent avec les partenaires de la communauté éducative, et d'assurer la matérialisation consensuelle des accords conclus avec les syndicats d'enseignants.

Le Président de la République invite, par ailleurs, les Ministres en charge de l'Education et de la Formation professionnelle, à prendre toutes les dispositions, en relation avec les ministères concernés et les acteurs du système éducatif, en vue d'assurer le bon déroulement, sur l'étendue du territoire national, des examens et concours scolaires programmés, selon le calendrier officiel fixé.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Président de la République a insisté sur les points suivants :

1- la montée en puissance des dispositifs de la campagne agricole : à cet effet, le Chef de l'Etat demande au Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural, d'intensifier le processus de mise en place des intrants et du matériel agricole, afin d'accompagner les producteurs dans la consolidation de notre souveraineté alimentaire ;

2- la gestion préventive du contexte d'hivernage : à ce sujet, le Président de la République demande, au Gouvernement, de prendre les mesures urgentes appropriées, afin d'accentuer la gestion préventive des inondations.

Le Chef de l'Etat invite également, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre chargé de la Solidarité nationale, à mettre en place, en liaison avec le Ministre de l'Eau et de l'Assainissement, des mécanismes pragmatiques de secours et d'assistance aux personnes sinistrées.

Le Président de la République demande, par ailleurs, au Ministre de l'Intérieur, de renforcer, durant cette période, le contrôle des installations de paratonnerres, ainsi que la sécurisation de la fréquentation des plages et autres lieux de loisirs.

Le Chef de l'Etat rappelle, enfin, au Ministre de l'Intérieur, l'impératif de veiller au respect des règles de protection civile dans tous les établissements recevant du public ;

3- l'intensification des actions d'amélioration durable du cadre de vie : à ce titre, le Président de la République se félicite sur la tenue régulière des journées "BESUP SETAL" chaque premier samedi du mois, sur l'ensemble du territoire national, avec la mobilisation remarquable des jeunes, en particulier ceux recrutés dans le programme "XEYU NDAX YI".

Le Chef de l'Etat magnifie, dans le même esprit, l'initiative des Ministres en charge de l'Hygiène publique et de l'Environnement, d'organiser conjointement, à l'occasion de la journée mondiale de l'Environnement, le 05 juin 2022, une semaine de reboisement et de la propreté, notamment dans la région de Dakar, avec l'implication des autorités territoriales et des organisations communautaires de base ;

4- la 134ème édition du pèlerinage marial de Popenguine : sur ce point, le Président de la République demande, au Ministre de l'Intérieur, en liaison avec les ministères et services de l'Etat concernés, de prendre toutes les dispositions requises pour une bonne organisation du pèlerinage marial de Popenguine, prévu du 04 au 06 juin 2022.

Le Président de la République a clos sa communication sur son agenda diplomatique et sur le suivi de la coopération et des partenariats.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS

- Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur le suivi des directives et instructions présidentielles ;

- Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale ;

- Le Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public a fait une communication sur la situation des enseignants décisionnaires ;

- Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur la 75ième Assemblée mondiale de la santé du 22 au 28 mai 2022, à Genève et sur l'incendie survenu à l'unité de néonatalogie de l'hôpital Mame Abdou Aziz Dabakh de Tivaouane ;

- Le Ministre de l'agriculture et de l'Equipement rural a fait une communication sur la campagne agricole 2022 ;

- Le Ministre de l'Environnement et du Développement durable a fait une communication sur la réunion préparatoire du comité intergouvernemental de négociation de l'Accord international juridiquement contraignant sur la politique et la journée mondiale de l'environnement.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- Le projet de décret modifiant le décret n°77-1177 du 30 décembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Madiaw DIAW, Magistrat, est nommé Observateur national des Lieux de Privation de Liberté.

- Monsieur Ousmane Diègue Diame FAYE, Economiste Planificateur, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Equipeement au Ministère des Pêches et de l'Economie maritime, en remplacement de Monsieur Abdoul Karim MARICO, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

- Madame Khar DIOP, Titulaire d'un master 2 en Finance internationale, Trading et Marchés des capitaux, est nommée Directeur de l'Encadrement et de la Transformation des Entreprises informelles au Ministère de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel.

- Monsieur Mamadou Moustapha NDIAYE, Ingénieur en génie civil, est nommé Directeur des Constructions scolaires (DCS), au ministère de l'Education nationale, en remplacement de Monsieur Daouda NDIAYE, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

- Monsieur Abdourahmane KEINDE, Professeur de l'Enseignement secondaire, spécialité anglais, est nommé Directeur du Centre de Perfectionnement en Langue anglaise (CPLA), au ministère de l'Education nationale, poste vacant.

Fait à Dakar, le 1er juin 2022

Le Ministre des Collectivités Territoriales,
du Développement et de l'Aménagement des

Territoires, Porte-Parole du Gouvernement

Oumar GUEYE